

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 10.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 au dessus de 0.		27 pou. lig.		
Midi....	3 d au dessus	73 deg.	27 pou. 7 lign.	Nord.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	4 h.			
40 n.	5 m. 53 s.	34 n.	Dernier quart.	25	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PREX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 10 janvier 1839.

La lutte est engagée, la coalition livre bataille au ministère ; elle veut l'écraser, l'anéantir au début de la discussion. C'est pour cela que ses deux orateurs les plus éminents ont pris la parole dans la même séance. Ils ont lancé les accusations les plus graves contre la politique du cabinet du 15 avril, qui s'est assez mal défendu.

MM. Thiers et Guizot ont soif du pouvoir. Leurs griefs ne tiennent pas, quoi qu'ils en disent, à des questions de principes, à des dissidences graves. Pour eux, ainsi que l'a souvent répété le *Journal des Débats*, tout se résume en ceci : Nous sommes faits pour le pouvoir ; à nous à l'exercer, à nous à diriger les affaires de la France.

Le cabinet du 15 avril a voulu dès sa naissance louver, faire ce qu'a fait M. Decazes, pencher tantôt à droite tantôt à gauche ; qu'espérait-il ? affaiblir l'influence de M. Thiers, détacher les affidés de M. Guizot. Il a cru qu'on pouvait, sans adopter les passions de telle ou telle des fractions qui avaient été écartées du pouvoir, arriver à la domination. Or, il avait affaire à des gens trop adroits pour lui laisser prendre cette position ; dans leur esprit, il était trop faible, trop mal assis, pour absorber ainsi les chefs des deux grandes fractions de la chambre. Après de longues hésitations, on s'est coalisé contre lui ; cette coalition était naturelle, elle était même dans la nature des choses, mais elle ne pouvait être utile qu'à ceux qui prétendent au pouvoir : l'événement commence à justifier nos prévisions.

L'opposition s'est mêlée à la coalition ; pour son honneur, il faudra bien qu'elle dise ce qu'elle a stipulé au nom du parti patriote, ce que ses votes auront conquis pour la dignité du pays, pour son avenir.

Si la Belgique est abandonnée, si la législation qui nous régit n'est pas modifiée, son intervention dans la lutte ne sera pas justifiée, et les hommes qui se posent comme héritiers du pouvoir replaceront la France dans des situations analogues à celles que nous avons traversées en 1834.

Dans l'affaire de la coalition nous avons été toujours au fond de la situation, nous avons toujours posé en principe qu'elle ne pouvait être tolérable qu'à la condition d'être utile à la liberté. Nous cherchons vainement dans les paroles de M. Thiers des garanties pour l'avenir, nous ne les y trouvons pas.

De quoi se plaint M. Guizot ? que reproche-t-il au ministère ? D'avoir mis l'anarchie dans le parti gouvernemental, c'est-à-dire d'avoir retiré les lois de disjonction et de déportation ; car, M. Guizot l'a déclaré, il est toujours l'homme du juste-milieu. Nous savons comment il comprenait ce système. M. Guizot a jeté à M. Molé de dures paroles, paroles qu'on n'oublie pas, qui font tache éternelle. Le coup a porté ; mais pour l'avenir il n'a rien posé. Nous saurons seulement, si M. Guizot revient au pouvoir, qu'il l'exercera avec plus de fermeté que M. Molé. Le projet d'adresse promettait mieux.

Le cabinet du 15 avril n'a pas eu de volonté propre ; il a obéi en toutes circonstances aux influences du parti de la cour, nous le savons ; mais ce reproche tombe sur MM. Thiers et Guizot, qui ont amené les choses au point où elles en sont.

Qui a jamais cru que M. Guizot et M. Thiers eussent une indépendance réelle dans les conseils du roi ? Personne assurément. Ils ont soutenu, ils ont sanctionné, par leur pa-

role et par leurs actes, le système personnel du roi ; c'est un fait connu de tous, avoué par tous.

Depuis leur retraite du pouvoir, on a suivi les mêmes errements. M. Molé a poursuivi Louis Bonaparte en Suisse. En 1834, M. Montebello expulsait d'après les ordres de M. Thiers les réfugiés qui avaient trouvé asile en Suisse ; M. Molé a encouragé la corruption, les marchés scandaleux ; le procès Brossard a éclaté sous son ministère ; mais M. Guizot était à la préfecture de police sous M. Casimir Périer et sous M. Thiers. M. Molé a fait évacuer Ancône ; mais M. Guizot et M. Thiers n'ont jamais cessé de faire de honteuses concessions pour entrer dans l'alliance la plus étroite avec l'étranger.

Le système a été le même, les moyens différents ; la corruption a débordé sous les uns et sous les autres. S'il y avait une différence à établir entre les hommes du 11 octobre et ceux du 15 avril, elle serait même à l'avantage de ces derniers, car leur administration intérieure, si elle n'a pas été plus légale et plus pure, a été moins brutale.

Eh ! que nous font à nous les phrases oratoires, les discours pompeusement débités ? Ils s'effacent devant les actes, et nous ne pouvons oublier que M. Guizot s'est retiré au moment où il y eût échoué le projet de disjonction, et qu'à côté de lui on demandait l'établissement de cours pré-votales.

Ni M. Thiers ni M. Guizot n'ont voulu sérieusement attaquer le système du 7 août. Toute leur opposition roule donc sur des dissidences imperceptibles, sur des questions de moyens. — Ni l'un ni l'autre ne se sont engagés sur la question belge ; ni l'un ni l'autre n'ont donné à penser qu'ils veulent la réforme électorale.

L'opposition doit, dit-on, rester neutre dans la discussion de l'adresse ; cette position peut la satisfaire, elle ne convient en aucune manière à l'opposition radicale. MM. Michel (de Bourges) et Garnier-Pagès doivent parler dans cette discussion ; ils nous diront sans doute que nous n'avons rien à attendre du changement de ministère qu'on prépare ; ils doivent apprendre à la France que M. Thiers pas plus que M. Guizot ne veut modifier la politique contre laquelle nous luttons. En tous cas, s'ils conservaient quelque secrète espérance dans une modification ministérielle, il importe qu'ils demandent des explications franches aux chefs de la coalition ; il y a, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des questions qui doivent être résolues intentionnellement par tous les hommes qui ont des vues gouvernementales. Eh bien ! il faut forcer M. Guizot à dire nettement qu'il veut maintenir les lois exceptionnelles qu'il a proposées, qu'il est prêt à souscrire à l'exécution du traité des 24 articles ; il faut que M. Thiers soit forcé de dire aussi s'il interviendra sérieusement en Espagne, s'il soutiendra la Belgique, s'il proposera une nouvelle loi électorale. La tâche de l'opposition radicale est facile ; à elle le devoir de tout éclaircir, de faire cesser les positions indéfinies et de déchirer le voile que la coalition a jeté depuis quelque temps sur les intentions secrètes des anciennes fractions de la chambre.

La démocratie a besoin que de la tribune jaillissent quelques paroles d'espérance, quelques maximes qui la rallient ; la démocratie, forte et puissante si elle est unie, s'annihile si rien ne la rallie ; elle sera sans avenir, si elle manque d'hommes qui aient le courage de remplir leur devoir, de réclamer pour elle, en face de la France et de l'Europe, les droits qu'elle doit exercer.

Il est temps que la tribune fasse justice des menées de

la coalition, qu'elle étale au grand jour son immoralité ; car son résultat peut jeter le pays dans de nouvelles déceptions, le bercer d'espérances chimériques.

Il est temps enfin qu'elle fasse connaître les hésitations de M. Barrot, qu'elle mette un terme à ses fluctuations. M. Barrot ne peut pas tour à tour s'appuyer sur M. Garnier-Pagès et sur M. Thiers, il y a entre ces deux hommes une ligne de démarcation trop grande ; puisque M. Barrot fait grand cas des faits accomplis, qu'il entre donc dans la politique de M. Thiers ; il pourra utilement aider ce ministre dans ses projets et servir à faire cesser l'anarchie qui est dans le pouvoir.

On nous assure que dans la nuit de samedi à dimanche dernier, un des militaires qui étaient de garde au poste de la prison de Perrache sortit un instant et ne reparut plus ; ce ne fut que vers le matin qu'il fut trouvé, presque sans vie et couvert de blessures, étendu le long du mur de la prison ; il fut transporté à l'hôpital dans un état désespéré. On présume que ce malheureux, profitant de ce moment d'absence, serait entré dans une maison publique, voisine de la prison, et que là aurait eu lieu une rixe dont il aurait été la victime. Quoi qu'il en soit, la police fait des recherches qui amèneront sans doute quelques éclaircissements sur les auteurs de ce meurtre.

On a retiré avant-hier matin du Rhône, presque en face la prison de Perrache, le cadavre d'un homme d'une cinquantaine d'années qui paraît avoir été entraîné dans l'eau au moment où il satisfaisait à quelque besoin sur le bord. On a cru le reconnaître pour un malheureux qui demandait l'aumône dans les lieux publics, sans être cependant mendiant de profession.

Avant-hier matin, le bateau à vapeur le *Vesuve*, qui fait ordinairement le service des marchandises de Lyon à Marseille, devait embarquer des voyageurs, et le départ allait être effectué, lorsque, par l'imprudence d'un chauffeur qui avait oublié de remplir d'eau la chaudière, un des tuyaux a fait explosion, et la vapeur a brûlé assez grièvement deux des employés. Cet accident, qui n'a pas eu heureusement des suites plus graves, a causé un moment d'effroi parmi les voyageurs qui devaient prendre place à bord, et le départ n'a pas eu lieu.

Dés missionnaires exploitent depuis quelques jours le chef-lieu du département de la Loire. Si nous sommes bien informés, ces messieurs auraient annoncé à leurs prosélytes de Montbrison qu'en les quittant ils choisiraient Roanne pour second théâtre de leurs prédications. Nous voilà pris cette fois ; à force de tourner autour, les missionnaires finiront donc par entrer chez nous.

Nous ne savons pas le fruit que pourra retirer la morale du pays de cette prochaine mission, mais nous n'en prévoyons aucun. Les missionnaires ont-ils à nous apporter d'autres maximes que celles que nous prêchent tous les jours le clergé assez nombreux de notre ville ? Non, sans doute. Eh bien ! que feront-ils de plus ? Selon nous, ces missions ne servent qu'à déconsidérer aux yeux de leurs ouailles les pasteurs qui dirigent les paroisses. En acceptant ces coadjuteurs impétueux de déclamations, les curés laissent dans les esprits une impression fâcheuse sur leur savoir ; car ils prônent par le fait leur infériorité. Plus tard les comparaisons s'établissent entre les prédications pastorales et celles des missionnaires, et il arrive que les fidèles, habitués pour un temps aux émotions vives, on pourrait dire tragiques des uns, s'ennuient, se dégoûtent de la simplicité et du calme des autres. Délire de piété pendant pour les âmes impressionnables, et froideur après pour ces saintes âmes, faute des mêmes aliments ; voilà tout l'effet de la mission qui va s'ouvrir à Roanne. (ECHO DE ROANNE.)

Au moment où nous mettons sous presse, les cris au feu se font entendre. Les pompes sont dirigées vers le lieu du sinistre, chez M. Thiblier, marchand de bois, à la Montat. Une foule de citoyens s'empresse de porter leurs secours. L'incendie pro-

ÉTUDES SUR L'ACTION POPULAIRE DANS LE GOUVERNEMENT DE LYON.

(21^e article.)

Pour l'historien le découragement est souvent plus à craindre que la difficulté de sa tâche ; tous les faits à examiner ne présentent point un intérêt égal, et si l'étude des grands événements est soutenue par le charme qui s'attache à la marche du drame historique, il n'en est point ainsi de la recherche des questions de détail ou de compte. Dans l'histoire de l'aumône générale, par exemple, il me suffisait de me livrer à une patiente recherche pour achever le tableau commencé, et cependant je me suis senti repoussé par ce besoin d'énumération ; je n'avais qu'à citer, ce facile travail m'a paru plus difficile que l'interprétation de la pensée d'une époque, et cela se conçoit, car le rôle du citateur est décourageant ; on doit faire abnégation de soi-même pour répéter ce que d'autres ont écrit long-temps avant. De là cette lassitude qui m'a pris, de là cette trop longue halte que j'ai mise dans ces études. Mais je reviens à l'œuvre, plein d'une ardeur nouvelle ; il est temps que je mène à fin l'entreprise dans laquelle mon inexpérience s'est un peu légèrement engagée. Puisque rien de ce qui est utile à ces études ne doit être omis, je me soumetts à tout dire, et nous suivrons ensemble le peuple du vieux Lyon jusqu'au jour où le grand bouleversement de la fin du siècle dernier vint renouveler la société française.

Après avoir reconnu l'importante révolution opérée dans les mœurs des riches bourgeois de Lyon par l'émeute populaire de 1572, nous avons vu la fondation de l'aumône générale et les charges énormes que s'était volontairement imposées cette institution. Quels étaient donc les ressources et le mode d'action des distributeurs de cette aumône ?

Les ressources provenaient de souscriptions, donations mobilières, legs et quêtes. Des troncets étaient placés à la porte des principaux établissements de notre ville, dans les études des notaires et chez les grands marchands. A toutes les fêtes de l'é-

glise, des enfants orphelins sollicitaient la charité des fidèles, et lorsque d'illustres personnages décédaient, les membres de leurs familles appelaient au convoi les enfants de l'hospice pour entourer de torches le cercueil du défunt ; ces services étaient chèrement achetés, l'ostentation des grands payait son tribut à la misère. Notre siècle a conservé cet usage, mais les vieillards ont remplacé les enfants.

Deux hommes du peuple firent à l'aumône générale les premières donations immobilières ; ce furent Claude Bertrand-Girardon, en 1539, et Antoine Trotet-Mantonin, en 1546, tous deux artisans, l'un charpentier et l'autre cordonnier ; peut-être avaient-ils connu les angoisses de la faim, et j'aime à voir ces noms d'ouvriers inscrits les premiers sur les listes des fondateurs d'une institution créée pour le peuple. Près d'eux se rencontre le nom d'une femme poète. Par son testament, daté de 1563, Louise Labé institua l'aumône générale héritière de tous ses biens, dans le cas où ses neveux mourraient sans enfants. Cette clause se réalisa, et les propriétés de l'aumône s'accrurent de trois immeubles. C'est une touchante et éternelle alliance, celle des pauvres et de la femme. Une exquise sensibilité dictait au xvi^e siècle la conduite de Louise Labé, et depuis ce temps la compassion, exilée peu à peu du cœur des hommes, s'est bien des fois réfugiée dans le cœur seul des femmes. Mais à l'époque dont nous parlons, le saint amour de l'humanité brûlait à Lyon toutes les âmes. Magistrats de la ville, marchands, artisans, prêtres et étrangers, tous rivalisaient de zèle pour soutenir l'aumône ; et ceci était prudent, car là se trouvait l'unique garantie de la paix, du bien-être général et de la salubrité publique.

Ne soyons donc pas étonnés de voir le clergé renoncer à ses vieux souvenirs d'oppression et racheter son passé par ses largesses présentes. Les comtes de Lyon donnaient dans le principe à l'aumône générale vingt livres tournois par semaine ; plus tard, cette contribution, dit Clerjon, fut convertie en une rente annuelle de quatre cents livres qui a été régulièrement servie tant que le chapitre de Lyon a subsisté.

J'aurais beaucoup à dire, si je voulais présenter un rapport complet de tous les dons faits à l'aumône ; mais il suffira d'indiquer que le nombre des malheureux à secourir dépassa quelquefois le chiffre de vingt mille. L'appréhension de cette lourde charge faillit compromettre la stabilité de l'aumône, et bien des fois dans le courant du xvi^e siècle, on se vit sur le point de renoncer à l'œuvre commencée. Les besoins semblaient croître avec l'empressement qu'on mettait à les prévenir ; c'est alors que des mesures extraordinaires furent reconnues indispensables. A plusieurs reprises, les citoyens fortunés furent tenus de recevoir et nourrir chez eux un nombre plus ou moins grand de pauvres, suivant que le permettaient les ressources personnelles des habitants de la ville. Par une ordonnance de 1567, le gouverneur et les conseillers de Lyon imposèrent cette obligation à tous les notables, sous peine de supporter individuellement une amende de cinquante écus. Ces moyens sauvèrent Lyon d'une émeute ; et le hideux cortège des maux enfantés par la misère ne désola plus notre ville. Ecoutez Paradin : « Car il n'y a rien plus vrai qu'auparavant cette bonne et charitable institution d'aumône générale, la peste avait régné dedans la ville de Lyon, l'espace de quatorze à quinze ans, sans en sortir une seule année, quelque bon ordre que les hommes sages et experts en politique y eussent donné ; mais depuis que les pauvres furent ainsi retirés, secourus et nourris, il ne se trouva pas qu'un seul homme en ait été atteint ou persécuté, ni d'autre maladie contagieuse. »

Les bienfaits de l'association s'exerçaient donc déjà dans une grande étendue, et malgré toutes ses charges, l'aumône générale subsista, parce qu'elle était tout à la fois utile et sagement organisée.

Parmi les fonctionnaires de l'aumône, les uns occupaient un emploi purement honorifique, les autres étaient salariés. Les premiers étaient au nombre de huit et se nommaient recteurs de l'aumône. Voici les noms des fonctionnaires salariés :

Un secrétaire pour le bureau, un clerc ou solliciteur pour les

jette ses flammes sinistres sur les maisons voisines de celle de M. Thiblier. (Journal de St-Etienne.)

Les demoiselles Noblet, premières danseuses de l'Académie royale de musique, sont en ce moment à Marseille. Ces gracieuses artistes, que leur talent met à Paris sur la ligne de Mlle Elssler et Tagliani, donneront plusieurs représentations au Grand-Théâtre.

Les demoiselles Noblet arrivent de Bordeaux, où elles ont obtenu un grand succès.

Paris, 8 janvier 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le bruit est généralement accrédité que la nouvelle de la mort de la princesse Marie est arrivée depuis deux jours aux Tuileries; mais elle n'aurait été annoncée à la reine qu'après l'arrivée de la reine des Belges.

— Une réunion ministérielle a eu lieu hier soir chez M. Lacave-Laplagne, à l'hôtel du ministère des finances. On prétend qu'une discussion très-vive se serait élevée entre M. Molé et M. Lacave-Laplagne, au sujet des affaires de Belgique.

— On remarque depuis quelques jours un rapprochement très-significatif entre M. Guizot et M. Dupin.

Un grand dîner doit avoir lieu demain chez M. Guizot, et M. le président Dupin doit être au nombre des convives.

— Hier, pendant son discours, M. Guizot a cité un passage de Tacite: *Omnia serviliter pro dominatione*, qu'il a traduit par: *Les courtisans font toutes choses servilement pour être maîtres*. Après ce discours, la séance a été suspendue pendant une demi-heure, et l'on a vu M. Molé se rendre à la bibliothèque de la chambre avec deux ou trois députés pour rechercher le passage en question. Aussi, M. Molé est revenu triomphant à la chambre, et il a commencé par déclarer que Tacite n'avait pas voulu parler des courtisans, mais des ambitieux.

— On lit dans le *Phare*, journal de La Rochelle, du 5 janvier:

« Aujourd'hui la ville est calme. A une heure après midi un bataillon du 9^e léger, commandé par le lieutenant-colonel, un peloton de la garde nationale à cheval, trente gendarmes et deux pièces d'artillerie sont partis avec un conseiller de préfecture, le substitut du procureur du roi et le greffier du tribunal, pour se rendre à Marans et au Brault où des désordres étaient signalés.

» Cette colonne expéditionnaire, à son passage à Dom-pierre, a trouvé l'ordre rétabli. Les charrettes de blé qui y avaient été arrêtées ont été conduites à La Rochelle sans obstacle. On dit que le maire de cette commune, dont l'autorité fut un instant méconnue, a éprouvé quelques mauvais traitements.

» Dix heures du soir. — Nous apprenons que la colonne a été rencontrée à la hauteur de Sérigny, au moment où le lieutenant-colonel détachait deux compagnies à la poursuite d'un peloton de gardes nationaux ruraux, avec ordre de les sommer de se rendre et de les désarmer.

— On dit que le gouvernement belge a reçu l'avis que la Hollande faisait des préparatifs considérables sur les frontières, et que le bruit y était répandu d'une prochaine invasion de la Belgique.

— Quoique le bruit du remplacement de M. Lehon, ambassadeur de Belgique, par M. de Mérode, ait été démenti, on nous assure de nouveau d'une manière positive que le fait est réel.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 7 janvier 1839.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

M. DE MONTALIVET: Messieurs, il me sera permis de signaler le vague des accusations qui ont retenti à cette tribune. On disait tout à l'heure que le cabinet était funeste au trône et au pays; on vient de dire qu'il manque de tact, de discernement; on s'est arrêté là; aucune preuve ne sont venues à l'appui de ces diverses accusations. On a dit qu'on ne s'occuperait pas de questions de personnes, cependant on a beaucoup parlé des personnes; on a attaqué ceux-ci, on a défendu ceux-là. Les hommes se sont rapprochés, que sont devenues les convictions?

affaires de l'aumône, un aumônier pour distribuer l'aumône aux pauvres étrangers traversant la ville, quatre bedeaux, un meunier, un boulanger, un maître et une maîtresse d'école pour les enfants orphelins.

Les recteurs étaient élus pour exercer chacun pendant deux ans, mais renouvelés par moitié d'année en année. Ils étaient exempts de toutes charges publiques et particulières qui eussent pu les détourner de leur administration, et dès 1560 des lettres patentes de Charles IX leur attribuèrent un pouvoir absolu dans cette administration, sans aucune dépendance ni intervention de tous les autres officiers civils et judiciaires; leur juridiction était donc entière sur les pauvres, et tous les autres employés de l'aumône étaient placés sous leur direction discrétionnaire. Mais des règles générales posées à l'institution de l'aumône elle-même interdisaient toute fausse interprétation de cette omnipotence, et ces chefs des pauvres n'étaient que les instruments du gouvernement de l'aumône. Le refus des fonctions de recteur n'était pas même une chose libre pour les élus, car une honte salubre s'attachait à ce refus, et, comme on l'a fort bien observé, le seul moyen d'échapper au blâme de ses concitoyens était d'offrir à l'établissement un don proportionné à sa fortune. Il est donc facile d'entrevoir déjà que le titre de recteur, réusé pendant quelque temps aux étrangers, n'était point cependant un honneur purement avantageux.

En effet, aux premiers jours de l'institution, chacun des recteurs fut tenu de faire à son entrée en exercice une avance gratuite de cent livres qui, augmentant avec les besoins, fut fixée, en 1747, à dix mille livres, et, pour les trésoriers, à cent mille livres, avance dont ils étaient remboursés à leur sortie par leurs successeurs. De plus, comme les trésoriers étaient obligés de fournir tout l'excédant des dépenses générales, sous l'intérêt annuel de cinq pour cent, il arrivait que souvent ils se trouvaient à découvert de sommes énormes. François Muguet, trésorier en 1773 et 1774, et Henri Decroix, trésorier en 1775 et 1776, avancèrent ainsi deux millions. Notre époque nous fournit

M. le ministre soutient que tout aussi bien que M. Thiers il a toujours été partisan d'une politique modérée; il saura aussi faire des concessions aux circonstances. Il rappelle les services que ses collègues et lui ont, dit-il, rendus à la cause de la liberté et de l'ordre en 1830, en 1832, en 1834, et il s'écrie qu'il s'est toujours montré le premier sur la brèche, lorsqu'il s'est agi de faire de la politique active. Il termine ainsi: Notre politique, Messieurs, n'a jamais dévié. Elle a été à l'intérieur une politique de résistance et de conciliation, suivant les circonstances, et au dehors elle a été une politique pacifique, mais honorable.

M. PASSY: Je n'ai pas le goût de l'opposition. Je sais qu'il est des fautes que les ministres, quelque habiles qu'ils soient, peuvent commettre. D'un autre côté, un gouvernement nouveau a droit à des ménagements; cependant, les hommes consciencieux doivent dire la vérité. On a demandé que l'on précisât les chefs d'accusation: je croyais devoir attendre la discussion des paragraphes; mais je vais donner de suite, et en peu de mots, mon opinion sur la politique extérieure et sur la politique intérieure.

Quelle était notre situation après juillet à l'extérieur? Notre révolution était une infraction aux principes absolutistes. Si la France eût été moins puissante, la paix n'aurait pu être maintenue. La France sut se faire respecter. Cette politique à laquelle nous avons dû la délivrance de la Belgique, la prise d'Ancône, l'établissement d'une constitution à Madrid et à Lisbonne, cette politique existe-t-elle encore? Non. Les ministres diront oui; mais il suffit d'examiner leurs actes. Qu'est devenu le traité de la quadruple alliance? L'Espagne est abandonnée. Et la Suisse? Je n'examinerai pas s'il était raisonnable d'attacher tant d'importance à la présence en Suisse de Louis-Napoléon, de lui donner le caractère de prétendant. Mais, messieurs, en thèse générale, je ne sache rien de plus inhabile que la conduite du ministère vis-à-vis de la Suisse. La Suisse cherche toujours l'appui d'une grande puissance. Depuis juillet règne en Suisse un parti démocratique modéré; un gouvernement habile aurait cherché à ménager ce parti qui nous était dévoué. Qu'a-t-on fait? On l'a aliéné en employant vis-à-vis de lui, aux yeux de toute l'Europe, un langage hautain et déplorable.

Et l'affaire d'Ancône est-elle moins significative? Passant à la question intérieure, M. Passy montre les passions calmées, les intérêts matériels florissants. Et cependant, dit-il, il me semble qu'il y a des embarras dans les rouages du gouvernement; il règne des inquiétudes pour le présent, des méfiances pour l'avenir, et c'est un peu la faute de la chambre; car la chambre, indifférente au choix des personnes, a paru montrer qu'elle l'était aussi au choix du système. (Bruit confus au centre.)

L'orateur reproche au cabinet l'absence de toutes vues politiques fermes et arrêtées, et en même temps ses efforts pour faire prédominer les intérêts matériels, les intérêts de localité, sur les grands intérêts moraux, sur les principes civilisateurs. Or, quand une pareille tendance se prolonge, quand elle se signale surtout par l'incertitude profonde des gouvernants sur leur propre force, sur leur propre crédit, il y a danger réel pour le pays.

L'honorable membre signale ensuite comme un des mauvais résultats de la faiblesse du ministère la conduite du clergé. Il dit qu'à cette même faiblesse il faut imputer les progrès que fait la question de la réforme électorale. Il en conclut qu'une administration faible fait autant de mal qu'une administration malveillante.

En définitive, l'orateur adjure la chambre de bien réfléchir sur la conduite qu'elle veut tenir; voudra-t-elle continuer d'appuyer un ministère faible qui n'a pas une origine parlementaire? ne s'occupera-t-elle pas de l'avenir du pays qui, avant tout, a besoin d'une administration ferme?

Si la chambre, dit M. Passy en terminant, demeurait plus long-temps dans l'hésitation, cette incertitude porterait un coup funeste à nos institutions. L'avenir serait compromis par l'abaissement de tous les pouvoirs. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. BOUL est appelé à la tribune. Il déclare au milieu du bruit qu'il ne sera pas long, qu'il a un pressant besoin à satisfaire (bruit tumultueux), et que ce besoin est de faire connaître l'opinion de ses commettants. Les commettants de l'honorable membre ne sont pas fortement émus quand ils ont vu nommer M. Dupin président (on rit); mais la composition de la commission de l'adresse les a beaucoup touchés, et ils ont considéré que les conjurés prenaient mal leur moment pour renverser le ministère, puisqu'il n'y avait point de coups d'état à reprocher à la royauté.

Le pays, dit l'orateur, ne voit dans la coalition que de tristes manœuvres qui le désenchangent et l'affligent. Renverser l'ambassade par l'adresse serait, dit-il, monstrueux; la situation ne l'exige pas; ce serait en imposer au roi et tromper le pays. L'orateur vote contre l'adresse.

La séance est levée à six heures et la discussion continuée à demain une heure.

elle de semblables exemples? Je crois que les riches de nos jours n'hésiteraient pas entre la honte d'un refus et les chances de pareilles avances pour les besoins des pauvres.

D'ailleurs l'emploi de recteur n'était pas une sinécure. Voulez-vous connaître une légère partie des travaux de surveillance auxquels s'assujétissaient ces hommes de dévouement? Voyez. — Des huit recteurs, deux étaient élus trésoriers. Ceux-ci tenaient un compte exact de recettes et dépenses dans le bâtiment de l'aumône; ils ne payaient que d'après l'ordonnance des six autres recteurs et sur mandement signé par deux d'entre eux. Ils devaient se trouver au moins tous les dimanches au bureau. Ils liquidaient chaque année leurs comptes le second dimanche après Noël, en présence de messieurs de l'église, des gens du roi, des conseillers, des échevins, des consuls étrangers; et lorsqu'ils avaient servi durant deux ans, ils devaient encore former leurs successeurs. Les six autres recteurs assistaient chaque dimanche au bureau public, recevaient les plaintes ou requêtes des pauvres, s'informaient de leur position réelle auprès de leurs voisins et décidaient quelle quantité de secours devait leur être octroyée.

Ces décisions étaient soigneusement inscrites dans des registres, et c'était seulement d'après elles que les pauvres étaient admis à l'aumône. Quatre fois par an, les recteurs devaient procéder à l'ouverture des tronc, et porter les aumônes au trésorier; ils assistaient habituellement aux distributions qui se faisaient chaque dimanche dans cinq endroits de la ville, ou, dans un cas d'absence, ils commettaient quelqu'un pour les remplacer et surveiller les abus. Après Pâques, ils étaient tenus d'assister eux-mêmes à ces distributions pour voir si parmi les pauvres quelques-uns se trouvaient valides, et leur suspendre l'aumône, sauf à la leur rendre pendant l'hiver et en plein conseil. Les recteurs étaient tout à la fois l'âme et la sagesse de l'aumône; ils mesuraient les tristes profondeurs de la misère et calculaient ce qu'il fallait de bienfaits pour les combler; ils économisaient la fortune des pauvres; ils dirigeaient l'avoir de

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 8 janvier.

Les tribunes sont toujours remplies de curieux. Les banquettes de la chambre sont moins garnies qu'au commencement de la séance d'hier.

L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse.

M. BLIN DE BOURDON prête serment.

M. BILLAULT a la parole en faveur du projet d'adresse.

L'orateur confesse que la séance d'hier a dû produire sur les esprits une pénible sensation. Il a vu avec peine les ministres déplacer toutes les questions pour porter le débat sur le terrain personnel. Eh! messieurs, si nous devions ici discuter au profit de trois capacités parlementaires, c'en serait fait du gouvernement représentatif.

Grâce au bénéfice de mon âge, je suis étranger aux faits politiques du régime déchu. Député nouveau, je suis sans ambition et sans engagement personnel: je ne serai donc pas suspect dans la part que je viendrai prendre à ce débat.

On a beaucoup parlé de la coalition. Messieurs, c'est un grand mal de la part du ministère de s'être aliéné des hommes éminents, des hommes dévoués. Il en est un dans cette chambre dont le dévouement au roi et aux institutions n'est certes pas suspect, un homme dont l'ambition ne peut porter ombrage à aucun ministre, un homme qui pouvait profiter du patronage du 15 avril. Eh bien! cet homme éminent a déclaré que le cabinet était désormais impossible. (Tous les regards se portent sur M. Dupin.)

Cet homme, ajoute M. Billaut, a l'instinct des majorités. (Rires prolongés.) Messieurs, à Dieu ne plaise que je veuille faire ici des épigrammes ou des jeux de mots; l'homme dont je parle a au plus haut degré le sentiment des majorités, et loin de lui en faire un reproche, nous devons reconnaître que c'est une qualité éminemment précieuse dans le gouvernement représentatif.

M. BILLAULT continue à démontrer que le ministère est insuffisant. Vous nous avez parlé, dit-il, de votre dévouement à 1830, de votre patriotisme d'une autre époque; mais que nous font vos services de 1830, si vous manquez de système en 1839?

Les avertissements ne vous ont pas manqué. Dans la session dernière vous avez eu des majorités douteuses, des majorités d'un jour. Ne vous vantez donc pas des majorités douteuses de l'année dernière. Les majorités n'abandonnent pas facilement les ministres, parce qu'elles sont parfaitement attachées au gouvernement.

Rappelez-vous, messieurs, cette loi sur les chemins de fer qui touche si profondément à l'avenir du pays; rappelez-vous l'insuffisance des calculs ministériels; rappelez-vous cette question brûlante de l'affranchissement des noirs. Eh bien! le ministère s'est présenté à cette tribune, hésitant, timide, et n'a su formuler son opinion.

M. BILLAULT rappelle également les échecs du ministère sur la question de l'état-major de l'armée, et même sur le projet de loi relatif au Théâtre-Italien, pour démontrer l'insuffisance du ministère. Un ministère insuffisant cherche à corrompre. Eh! messieurs, la sollicitation est la plaie du gouvernement représentatif, c'est cette plaie qui rend l'électeur sollicité lui-même; et l'électeur corrompu, c'est la plaie la plus grave du gouvernement constitutionnel. (Vive adhésion.)

Il examine la situation extérieure; il compare la situation actuelle à celle de 1830. En 1830, nous avions derrière nous l'Espagne et le Portugal, à gauche l'Angleterre, à droite la Grèce et la Turquie, devant nous la Pologne, les provinces rhénanes et la Belgique.

En 1838, la Pologne est envahie, Francfort envahi, l'Italie envahie, la Turquie confisquée par un traité, la Belgique morcelée, l'Angleterre refroidie. Voilà la situation que vous nous avez faite; cette situation a été toujours s'amointrissant.

L'orateur, en terminant, rappelle la conduite de Casimir Périer, lors de l'invasion d'Ancône. Le but de Casimir Périer était de faire respecter la France par tous les moyens si la paix ne suffisait pas.

En feriez-vous autant? dit M. Billaut. (Hilarité.)

Il faut que vous ayez le courage de dire la vérité au roi, dit en terminant l'orateur; je vote pour l'adresse.

Après ce discours la séance est suspendue.

La parole est à M. le ministre du commerce.

J'ai écouté, dit M. Martin (du Nord), j'ai écouté avec le plus vif intérêt l'orateur qui m'a précédé, et en l'écoutant je me suis convaincu que la coalition n'avait pas seulement pour but un changement de personnes, mais un changement de système. (Mouvements divers.)

L'honorable M. Thiers vous a dit hier: « Vous avez eu le malheur d'abandonner la Pologne, vous avez eu le malheur d'abandonner la Belgique. » Eh bien! il y a là un changement de système. On n'ose pas dire qu'on veut renoncer au système de paix honorable et digne. (Murmures à gauche.) Qu'a-t-on fait alors? on a imaginé de renverser les personnes, et on a dit que le ministère n'était pas parlementaire.

On a dit que le ministère n'était pas parlementaire parce qu'il compte parmi ses membres des hommes qui ont appartenu à

cette famille infortunée comme celui d'une communauté; ils déléguaient un marchand chargé de pourvoir aux approvisionnements; ils élevaient un moulin sur le Rhône et une boulangerie unique dans le couvent de Saint-Bonaventure; ils surveillaient le mobilier de l'établissement, visitaient chaque pauvre et s'enquerraient de sa position dans les quartiers respectifs; ils inspectaient enfin les écoles des orphelins et se montraient les pères de tous. L'esprit des riches à Lyon s'était donc amélioré beaucoup, et vraiment, dans l'état où se trouvait alors l'éducation politique, on n'eût pu demander rien de mieux.

Les fonctions secondaires étaient aussi régulièrement établies. Le secrétaire était pris parmi les notaires royaux; il rédigeait tous les actes relatifs à l'aumône et surveillait le recouvrement des donations ou legs faits aux pauvres. Le clerc était institué pour presser les collectes des quartiers, c'est-à-dire des percepteurs chargés de recueillir les souscriptions dans chaque quartier; il tenait également une partie des écritures des trésoriers. L'aumônier des pauvres étrangers distribuait des secours aux voyageurs, prenait note de leurs noms et de leur destination, veillait à ce que le grand Hôtel-Dieu recueillît les étrangers malades, et leur accordait une somme pour continuer leur route après leur guérison. Les aumôniers des pauvres de la ville se trouvaient chaque dimanche au cimetière de Saint-George, à la Chana, au couvent de Saint-Bonaventure, aux Carmes, aux Jacobins, et distribuaient à chaque malheureux un pain pesant douze livres et un sol tournois ou davantage, en considération de l'âge, des besoins ou des charges de la famille. Les bedeaux maintenaient la police parmi les pauvres. Je me tais sur beaucoup d'autres attributions dont les détails se devinent assez.

Enfin le caractère de ces époques se retrouve dans une cérémonie par laquelle l'aumône générale était placée sous la garde de la religion. Chaque année à la foire de Pâques, c'est-à-dire au jour où le plus grand nombre d'étrangers affluait à Lyon, il se faisait une imposante procession de tous les pauvres secourus par l'aumône. Tous étaient tenus de se trouver à cette réunion

un cabinet précédent, à un cabinet qui avait présenté des lois que la chambre a rejetées. Eh bien! Messieurs, à ce titre-là il n'y a pas eu un ministère parlementaire depuis 1830. En effet, le ministère de M. Laffitte légua quatre de ses membres au cabinet du 13 mars; le cabinet du 13 mars légua quatre de ses membres au cabinet du 11 octobre; le 11 octobre légua au 6 septembre un pareil nombre de ses membres, et enfin le cabinet du 6 septembre a légua quatre de ses membres au cabinet du 15 avril. (Rire général.)

M. MARTIN (du Nord) s'étonne qu'on parle si souvent de la prérogative royale; il rappelle quelques paroles de M. Thiers. En 1833, M. Thiers s'élevait alors contre ceux qui osaient mettre en jeu cette inviolabilité royale qui doit rester étrangère à tous les débats.

On a dit que nous avions éprouvé des échecs parlementaires. Eh quoi! Messieurs, la chambre n'a-t-elle pas adopté l'année dernière la loi sur les attributions départementales, la loi sur les faillites, la loi sur les aliénés? (On rit.) On a rappelé notre échec sur la loi relative aux chemins de fer. L'exemple nous paraît assez mal choisi, et je suis sûr qu'il y a plus d'un député dans cette chambre qui regrette d'avoir voté l'année dernière comme il a voté.

Et quel est le ministre qui n'a pas éprouvé quelques échecs partiels?

L'orateur rappelle que, sous le ministère du 11 octobre, la chambre réduisit de 300,000 fr. les fonds secrets, M. Thiers étant ministre de l'intérieur, et M. Etienne étant rapporteur.

M. THIERS répond négativement de sa place. Tout cela est inexact, dit M. Thiers.

M. MARTIN (du Nord) rappelle les attaques de M. Guizot contre la gauche. Je vous connais, disait M. Guizot; vous êtes la chouannerie, vous êtes la révolution surannée de 85, la contre-révolution hypocrite de la Restauration, et nous autres orateurs du centre (montrant la droite où siège M. Berryer) vous parlerions du cynisme des apostats. Eh bien! M. Berryer, M. Barrot et M. Guizot sont aujourd'hui partie de la coalition. (Mouvements divers.)

M. le ministre craint qu'une coalition aussi scandaleuse ne menace le pays de grands malheurs.

Après le discours de M. Martin (du Nord), la séance est suspendue.

M. DUVERGIER DE HAURANNE remercie M. le ministre des travaux publics d'avoir enfin rendu justice à la coalition, et d'avoir reconnu qu'il ne s'agissait pas d'une question de personnes, mais bien d'un changement de système, de la vérité du gouvernement représentatif.

M. DUVERGIER DE HAURANNE réclame pour lui la liberté de la tribune, liberté qu'on accordait aux temps difficiles aux orateurs les plus excentriques.

L'orateur s'attache à démontrer que la coalition est chose juste et naturelle, et reproduit à peu près les arguments développés hier par M. Guizot. Il veut le gouvernement représentatif dans sa sincérité, et non pas en apparence. Il veut un ministère qui soit la personification de la chambre des députés. Sans doute l'orateur ne veut pas transporter le gouvernement dans la chambre des députés; il veut que chacun ait sa part; il veut que le gouvernement soit ce qu'il était sous le ministère de Casimir Périer.

Après avoir examiné la question sous le rapport de la théorie, M. Duvergier de Hauranne examine la question de savoir si les actes des ministres sont conformes à la vérité du gouvernement représentatif.

M. DUVERGIER DE HAURANNE passe en revue les questions d'Ancone et de Belgique, et déclare que, par ses hésitations et sa timidité, le ministère a créé une des situations les plus difficiles qui se soient vues depuis 1830.

Le pouvoir, depuis deux ans, a-t-il gagné ou perdu dans l'estime et l'affection du pays? dit M. Duvergier de Hauranne. J'en doute.

Il est quatre heures et demie, la séance continue.

DÉTAILS DE LA PRISE DE SAINT-JEAN D'ULLOA.

Nouvelle-Orléans, le 5 décembre 1838.

Monsieur le ministre,

M. Doret, chef d'état-major de l'amiral Baudin, vient d'arriver à l'instant même sur le bateau à vapeur *le Météore*, commandé par M. le capitaine de corvette Barbotin. Ces messieurs apportent la nouvelle de la prise du château de Saint-Jean d'Ulloa, sur lequel le pavillon français flotte depuis le 28 novembre, à deux heures de l'après-midi.

Quatre heures de combat ont suffi pour s'emparer de cette forteresse si renommée! Trois de nos frégates seulement, une corvette et deux bombardés étaient en ligne.

Les Mexicains ont perdu de 5 à 600 hommes; nous n'en avons eu que 34 hors de combat.

Je serai heureux d'être un des premiers à annoncer une si bonne nouvelle à V. Exc.

qui se changeait pour eux en une fête. Les magistrats de la cité marchaient avec eux. Un sermon sur les bienfaits de l'aumône était prononcé dans la chaire de la cathédrale. La charité publique était stimulée, la pauvreté recouvrait ses droits dans la famille humaine, et chaque malheureux recevait trois deniers tournois, indépendamment de l'aumône ordinaire.

Que l'on plaise, si on le désire, sur cette fête religieuse; pour ma part, je crois qu'en son temps elle était auguste et utile. Le sentiment religieux était alors plus puissant que de nos jours; mais il est permis de regretter la perte de cette salutaire influence, car pourrait-on me dire ce qui l'a remplacé pleinement?

La philanthropie du XIX^e siècle a toute la sécheresse du calcul; elle aussi fait l'aumône, mais elle le fait seulement par prudence, et son dévouement n'est que de l'égoïsme; elle donne pour conserver; elle soulage pour se débarrasser de la plainte, mais elle ne console pas; elle marchande avec la faim, elle adoucit le présent sans relever l'espérance par la foi, elle tend rudement ses secours et ne les sanctifie pas par le sentiment de la charité, elle se met au grand jour, elle s'affiche avec ostentation, et tandis que l'aumône générale laissait à ses pauvres les joies de la famille, plus fortifiantes qu'un secours de pain, la philanthropie arrache ces joies, lorsqu'elle peut le faire. Ce n'est plus aux mauvais pauvres que notre société réserve l'isolement d'une tour; non, elle emprisonne dans des dépôts tous ceux que l'âge et le malheur écrasent; elle les enferme entre quatre murailles pour s'en débarrasser, elle leur vend sa gélatine au prix du travail de tout un jour, elle affable toutes les misères d'une livrée uniforme qui les fasse montrer au doigt, et son orgueilleux mépris s'écrit en grandes lettres sur la porte de ses dépôts de mendicité. Vous voyez bien que dans leur simplicité les fondateurs de l'aumône générale étaient plus réservés, plus sages, plus dévoués que les philanthropes du XIX^e siècle. Mais cessons de critiquer notre époque à laquelle je reviens peut-être dans la suite, et reconnaissons dès à présent que les bureaux de bienfaisance offrent au moins plusieurs des avantages de l'aumône.

(La suite à un prochain numéro.)

J'ai l'honneur d'être avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très-humble et très-obéissant serviteur. Signé DAVID.

P. S. du 8 décembre. — Ci-joints quelques détails qui viennent d'être publiés sur la prise de Saint-Jean-d'Ulloa, par le journal officiel de l'état de la Louisiane. Ils ont été écrits, en quelque sorte, sous la dictée d'un officier de l'escadre française.

« La nouvelle de la prise du fort d'Ulloa a produit sur tous les esprits une vive sensation. Elle a mis fin à bien des problèmes, dont la solution était facile sans doute, mais paraissait bien éloignée encore aux yeux de certains esprits malencontreux et chagrins.

« Il est bien prouvé aujourd'hui que la longanimité de la France n'était point, ainsi que le prétendaient bien des gens, la faiblesse de l'impuissance, mais la condescendance de la force. Si la France est si long-temps restée calme devant les bravades du peuple mexicain, si elle n'a fait nul cas des accusations de pusillanimité qui pleuvaient sur elle, c'est qu'elle savait bien qu'il lui suffirait de quelques heures pour imposer silence aux unes et aux autres.

« Mais laissons parler les faits, leur éloquence est incontestable. Nous les tenons des sources les plus authentiques.

« Après l'arrivée de l'amiral Baudin sur les côtes du Mexique, M. Leroy, capitaine de vaisseau, fut envoyé à Mexico pour y porter au gouvernement l'*ultimatum* de la France. Il revint quelques jours après, mais sans réponse satisfaisante. Le lendemain, l'amiral reçut une lettre dans laquelle on le pria de se transporter à Jalapa pour y traiter avec les envoyés du gouvernement, et de faire éloigner une partie de ses forces, afin, disait-on dans cette lettre, que, dans le traité, le Mexique n'eût pas l'air de céder à la violence. L'amiral obtint pour la première de ces demandes, mais ne voulut point entendre parler de la seconde. Il partit donc, et fut salué de 19 coups de canon à son entrée à Vera-Cruz.

« A son retour, il annonça que les envoyés avaient accepté toutes les conditions imposées par la France, une seule exceptée, celle par laquelle le Mexique devait autoriser le commerce au détail par les Français: que les envoyés avaient demandé à consulter leur gouvernement. M. Baudin ajouta qu'il leur avait accordé encore quatre jours, mais que, ces quatre jours écoulés, si la réponse n'était pas satisfaisante, les hostilités commenceraient immédiatement.

« Le 27 au matin, les bombardes *le Cyclope* et *le Vulcaïn* furent remorquées par les bateaux à vapeur, et furent s'embosser au milieu des récifs dont la côte est bordée, *La Néréide*, montée par l'amiral, *la Gloire*, *l'Iphigénie* vinrent ensuite prendre leur poste sur la ligne d'embossage. Sur ces entrefaites, des envoyés mexicains vinrent à bord de l'amiral pour obtenir un sursis. A 2 heures 25 minutes leur canot poussa de la frégate. Le signal de se préparer au combat fut hissé. A 2 heures 28 minutes le feu commença et dura pendant 4 heures sans interruption.

« Pendant l'action, la corvette *la Créole*, commandée par le prince de Joinville, et qui se tenait sous voiles, s'est rapprochée du fort et a fait sur lui un feu très-bien nourri. L'artillerie fit dans le fort d'horribles dégâts. On connaissait la place occupée par les poudrières, et des bombes furent habilement lancées sur ce point. Trois d'entre elles sautèrent, et telle fut la force de l'explosion, que des pierres du fort vinrent tomber à bord de plusieurs navires de la flotte, éloignés du lieu de l'action de plus d'un mille. Le *Cavalier*, une des plus fortes tours du fort, sauta vers cinq heures du soir. La partie battue par les frégates était dans un état épouvantable; les embrasures étaient démolies et les pièces démontées. Le feu était presque éteint.

« La frégate *la Gloire* fut retirée du feu par le bateau à vapeur *le Météore*. Le feu des deux autres continua jusqu'à la nuit. A cette heure les bombardes seules continuèrent à tirer.

« Au moment où la frégate-amirale allait appareiller, un canot du fort vint à son bord, et demanda une trêve pour retirer les morts et les blessés ensevelis sous les décombres. L'amiral répondit qu'il allait envoyer un modèle de capitulation par le canot; que si la capitulation n'était pas signée le 28, à six heures du matin, le feu recommencerait sur le fort et sur la ville.

« La capitulation fut acceptée, et au jour toutes les embarcations de l'escadre furent envoyées pour transporter les restes de la garnison. Les chirurgiens des divers bâtiments de l'escadre furent également envoyés pour porter des secours aux blessés de l'ennemi, qui plus tard on transporta à Vera-Cruz.

« Dans ce combat, qui a duré trois heures et demie pour deux frégates et quatre heures pour l'autre, 8,000 boulets et 320 bombes furent lancés sur le fort.

« La frégate *l'Iphigénie* a reçu 160 boulets; *la Créole* en a reçu aussi quelques-uns. Les Français ont eu à déplorer la perte de cinq hommes, dont un élève de marine; trente-trois hommes, dont deux officiers, ont été blessés.

« Un débarquement composé de 500 marins et de 300 artilleurs était préparé pour attaquer le fort, et les bateaux à vapeur étaient munis de ponts qui devaient être abattus sur les murailles, pour prendre le fort à l'abordage, au cas où l'attaque n'eût pas réussi.

« Les Mexicains ont beaucoup souffert. Un officier du *Météore* nous a fait un récit touchant de l'aspect sombre et terrible qu'offrait le fort après sa destruction; çà et là des cadavres étaient dispersés sur le rivage, et les mourants remplissaient l'air de leurs plaintes et de leurs gémissements.

« Il nous reste à ajouter que, pendant toute cette affaire, la conduite de l'amiral Baudin a été admirable. Il refusa constamment de tirer sur la ville, et, comme on lui conseillait d'attaquer le fort pendant la nuit, ce qui lui eût donné un immense avantage, il répondit qu'il ne voulait attaquer l'ennemi qu'en plein jour.

« Quant aux autres bâtiments de l'escadre, ils ne purent prendre part à l'action, par la raison qu'il n'y avait pas de place pour tout le monde.

« Tous ces détails, nous le répétons, sont authentiques. On ajoute que les bâtiments croisent toujours sur la côte du Mexique, pour fermer l'entrée. Celui de la Vera-Cruz est excepté, bien entendu.

« On nous a assuré que le consul anglais avait prié l'amiral d'épargner sa demeure, s'il attaquait la ville. L'amiral le lui promit en riant. Par une fatalité inconcevable, la seule bombe qui ait pénétré dans la ville tomba sur la maison du représentant anglais, et a enlevé une partie de la toiture.

« L'escadre française est forte de 23 bâtiments.

« Les conséquences de la prise du fort d'Ulloa seront fort importantes, nous n'en doutons pas. Tout le monde y gagnera, le commerce principalement. Le blocus des ports du Mexique causait un notable préjudice au commerce des Etats-Unis. Le port de la Vera-Cruz lui est ouvert de nouveau, et bientôt il en sera de même, selon toutes les probabilités, des autres ports. Déjà il se fait de grands préparatifs; dès hier, il nous est arrivé des annonces de départ pour Vera-Cruz, et nous pensons que le nombre en augmentera considérablement d'ici à quelques jours. »

(Moniteur.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le général Ramon Maria Narvaez à la nation espagnole.

Les services que j'ai été à même de rendre à ma patrie en défendant la cause de la liberté, puisque, tant qu'a existé en Espagne un gouvernement absolu, je n'ai jamais participé à ses faveurs et qu'on ne m'a jamais vu figurer parmi ses esclaves, ces services, dis-je, Espagnols, ont été pour moi une cause continuelle de persécutions et de disgrâces qui interrompent aujourd'hui pour la seconde fois la série de faits que mon zèle pour les intérêts de la patrie, ma fidélité au trône constitutionnel, mon amour ardent pour les institutions libres m'ont procurée pendant ma vie publique. Objet de la faveur et de la confiance de mes concitoyens à plusieurs reprises, ma reconnaissance à leur égard et le respect que je me dois à moi-même m'imposent l'obligation de venger mon nom des imputations faites à ma loyauté, à ma droiture, à mon patriotisme.

Le silence, quand ma conduite est publiquement attaquée, pourrait être interprété comme un aveu des faits et des intentions que mes ennemis m'attribuent; ce silence aurait été court et ma vengeance complète, si, dès le premier exposé dirigé le 31 octobre par M. le comte de Luchana à S. M., les événements de Séville n'eussent immédiatement suivi. Ces événements ne sont pas encore bien connus du public; ils sont, au contraire, couverts du voile du mystère, et leur but, leur origine, leur cause et leur dénouement ne sont pas suffisamment éclairés. Un tribunal a été appelé pour les juger quant à ce qui me concerne. C'est avec la sécurité d'une conscience pure que j'attends la décision de la loi. Sa voix étouffera les clameurs de la calomnie, et ma conduite paraîtra telle qu'elle a toujours été, digne de la confiance et de l'estime de mes concitoyens. Ce que l'on veut appeler aujourd'hui du nom de délit sera considéré comme un service éminent rendu à ma patrie. Alors je parlerai; alors, déchargé du poids d'une accusation légale, je battrai, je confondrai mes ennemis, je réduirai en poudre les arguties et les faussetés contenues dans les accusations fulminées contre moi.

Alors je répondrai au premier et au second exposé de M. le comte de Luchana; alors j'ajouterai ce que la loi dit ce que la loi ne peut dire, car elle n'est pas appelée à examiner la série des outrages dont S. Exc. est si prodigue dans sa célèbre accusation. Les mains déliées, j'éleverai ma voix avec force, et l'Espagne et l'Europe verront de quel côté est la justice, l'amour de la patrie pur et désintéressé.

Un esprit de rivalité injuste et funeste n'a pas hésité à se servir d'armes déloyales; on m'a calomnié, on a fait appel aux passions, on a voulu exciter contre moi le plus noble des sentiments qui animent les cœurs espagnols, l'amour de la reine et de la patrie. On m'a représenté comme l'assassin de la liberté, on m'accuse de viser à la dictature... et qui donc, grand Dieu! Une surprise n'est jamais durable; l'alarme a passé, et la raison, la froide raison, a remplacé la spontanéité produite par l'ambition et le mensonge.

Militaires, juges, vous tous Espagnols, je dois à la nation le récit des faits; je suis obligé de présenter au monde entier l'histoire de ma vie politique, je défie mes détracteurs d'en faire autant. Vous jugerez dans une affaire aussi solennelle; je remettrai à votre justice la sentence que méritent ma conduite et mes précédents; mais vous qualifierez aussi ceux de mon accusateur. Attendez que je vous parle en reproduisant des documents justificatifs, des preuves irréfragables. Suspendez votre jugement, et permettez que le temps vous découvre ce que le devoir, l'honneur et ma position me feront vous dire. Je parlerai à l'Espagne, et l'Europe parlera à son tour; ce sont ses tribunaux qui distribueront à moi et à mes ennemis la récompense ou le châtiement. En attendant, je me repose dans ma tranquille conscience, et je ne sais s'il en est de même pour mes détracteurs.

San-Lucar de Barrameda, 24 décembre 1838.

RAMON MARIA NARVAEZ.

Faits Divers.

On écrit d'Aurillac au journal *le Droit*:

« Une fille du pays, âgée de 26 ans, était sur le point de se marier. Elle alla à confesse, et déclara à son confesseur qu'il y a 16 ans (elle en avait alors 10), elle était domestique chez un métayer des environs; qu'un soir qu'elle était couchée et qu'on la croyait endormie, son maître entra tout bouleversé, dans une agitation extrême, s'approcha du lit de sa femme, et lui dit qu'il venait de commettre un assassinat et de voler sa victime; il déposa en même temps sous le lit quelque chose de lourd et se coucha. Depuis qu'elle avait eu connaissance de cet horrible secret, jamais elle n'avait eu le courage de le divulguer; elle craignait la vengeance de son ancien maître; mais, au moment de se marier, elle ne croyait pouvoir le garder, dans la crainte que le ciel ne bënt pas son union. En effet, à l'époque qu'elle rappelait, un assassinat avait été commis, et un homme, accusé du crime, avait bientôt après été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Ce malheureux y est encore. Le curé, possesseur du secret et poursuivi par l'idée de réparer une injustice, en écrivit à son évêque qui l'autorisa à rompre sur ce point le secret de la confession et à instruire la justice. Aujourd'hui le procureur du roi informe, le maître de la jeune fille est arrêté, et bientôt les débats vont s'ouvrir. »

« La *Gazette du Bourbonnais* annonce que les loups infestent cette province et viennent jusque dans les villages. Il y a quelque temps, un de ces animaux, courant sur un tas de fumier où il venait de manger une poule, s'appuya contre une fenêtre; elle s'ouvrit, et le loup tomba dans la chambre. Au bruit de cette chute, un paysan et sa femme qui occupaient cet appartement s'éveillèrent en sursaut et virent, non sans effroi, deux yeux qui brillaient dans les ténèbres. Le point du jour leur montra l'ennemi; ils se sauvèrent par la fenêtre et appelèrent les voisins. Le loup fut tué sans avoir opposé la moindre résistance, tant il avait été frappé de terreur en se voyant pris.

Dans une autre commune, un pauvre homme, conduisant sa petite charrette attelée d'un âne, était allé au bois chercher des balais. Il laissa la voiture en dehors, prit sa charge de bruyère; mais, quand il revint, l'âne était à moitié mangé, et il vit un loup énorme qui prenait la fuite, emportant un quartier du pauvre animal. Dans une autre localité voisine, des loups ont attaqué un bœuf, l'ont tué, et en ont mangé une bonne partie.

Les loups ne dévastent pas seuls les campagnes du Bourbonnais; les rats s'y sont multipliés d'une manière effrayante, et sur les bords de l'Allier, on en a détruit plus de 10,000 en un jour.

« Le *Court-Journal* donne les détails suivants sur le mariage de Mlle de Hammer, détails qui semblent rappeler les magnificences orientales de *Mille et une Nuits*:

« Il y a peu de jours à eu lieu à Vienne le mariage de Mlle de Hammer de Purgstell, fille du célèbre orientaliste autrichien auquel la science historique est redevable de la belle et grande histoire de l'empire ottoman, avec le baron Tonder den Trenck, arrière-petit-fils de l'officier général de ce nom, qui acquit beaucoup de célébrité pendant la guerre de sept ans.

« Plus de 3,000 personnes étaient présentes à la soirée que M. de Hammer a donnée à cette occasion. Le trousseau de la

mariée a été exposé publiquement ; on l'évalue à 20,000 l. st. (250,000 fl. des P.-B.) On y compte onze châles des Indes, donnés au baron de Hammer par plusieurs princes de l'Orient. L'un de ces châles, présent magnifique du sultan Mahmoud, vaut 3,000 liv. st. (38,000 fl. des Pays-Bas). »

Extérieur.

ANGLETERRE. — M. Stephens est déféré aux assises ; en attendant, il devra fournir une caution de 1,000 l. st. et trouver deux personnes qui le cautionnent de 500 l. st. chacune. On dit que son revenu ne s'élève pas à plus de 200 l. st. (5,000 fr.) Comme ministre dissident, soutenu principalement par les classes pauvres, il ne peut pas avoir plus de 300 l. st. par an. Dans l'un de ces cas, la caution qu'il est obligé de fournir égale le montant de 6 ans 2/3 de son revenu. L'évêque de Clogher, qui a 5,000 l. st. de revenu (125,000 fr.), a été obligé il y a quelques années à une caution de 50 l. st. seulement. Il est vrai que l'évêque n'était accusé que d'un crime dégoûtant contre la morale. M. Stephens a fourni les cautions exigées. Ce révérend personnage a prononcé son dernier sermon à Ashton, monté sur un wagon. Il a prêché ouvertement la résistance et il a terminé son sermon par les malédictions suivantes :

« Puisse la vengeance la plus terrible du ciel peser sur la tête de ceux qui ne résisteront pas ! puisse cette vengeance s'étendre à vos enfants jusqu'à la troisième génération ! puisse le premier grain de tromeur sous la forme de pain que vous prendrez pour apaiser votre faim vous étouffer, et la première goutte d'eau que vous prendrez pour vous désaltérer porter dans vos entrailles un feu dévorant ! »

Les sentiments humains, mon frère, que voilà !

Une nouvelle réunion de radicaux de Manchester a eu lieu jeudi soir. Comme la précédente, cette réunion avait attiré une foule immense.

M. Vastler a prononcé un discours qu'il a terminé en ces termes :

« Je conjure le peuple de conserver son argent pour acheter des armes. La reine n'a pas un nombre suffisant de troupes fidèles, et je vous engage à vous armer vous-mêmes pour la défendre contre les bandits à la tête desquels O'Connell a tenté d'envahir son royaume. Le ferez-vous ? (Cris violents de : Oui ! oui !)

« Je viens d'apprendre à l'instant qu'il y a six détachements de dragons à New-Bailey ; il dépend aujourd'hui de vous, qui avez promis de soutenir Stephens, d'empêcher ses ennemis de vous entourer. Vous êtes les meilleurs amis du pays et de la reine, et j'espère que S. M. se mettra sous notre protection et laissera de côté les tyrans qui vous oppriment. » (Tonnerre d'applaudissements.)

Variétés.

HISTOIRE DES ARTS ET MÉTIERS DANS PARIS.

LES BOULANGERS.

Origine des boulangers. — Règlements sur leur profession. — Pénalité. — Histoire de Marie la lépreuse.

(Suite et fin.)

Les trompettes sonnaient. On donnait lecture au peuple assemblé de l'arrêt de condamnation. Alors les délinquants, toujours à genoux, requéraient pardon à Dieu, au roi, à la justice des fautes et offenses commises. Les trompettes sonnaient une seconde fois. Les coupables étaient introduits dans l'église ; ils présentaient et offraient leurs cierges, et ils demeurèrent à genoux et en prières au pied de l'hôtel jusqu'à ce que leurs cierges fussent consumés ; puis ils étaient ramenés aux prisons du Châtelet.

Nous ne perdrons pas notre temps à montrer l'insuffisance de la législation actuelle à côté de la rigueur que déployaient nos ancêtres. Que leur exemple ne soit pas perdu. Nous préférons

compléter nos observations par un fait, plutôt que de nous étendre dans une discussion sans fin.

Vers la fin du XIII^e siècle, en la rue Neuve-Notre-Dame (cette rue avait été ouverte en 1184), François Terrier tenait depuis vingt ans boutique de boulangerie. La femme qu'il avait épousée, Marie Chignon, lui avait apporté quelque argent ; elle mourut en donnant le jour à une fille qui hérita du nom de Marie. François Terrier continua son métier, et, par son économie, il ramassa une somme qui, évaluée en monnaie de notre temps, équivaldrait à 20,000 fr. C'était une grosse fortune pour un homme de sa condition. Aussi, lorsque sa fille Marie eut accompli ses seize années, les soupirants à sa main assiégeaient chaque soir leur arrière-boutique. Marie était une bonne et jolie fille, qui, à de longs cheveux et de grands yeux noirs, à une peau blanche, joignait une taille assez fine, de petits pieds et de petites mains, une bonne dot, beaucoup de dévotion et de charité. Marie passait pour la plus jolie fille de son quartier, et les jours de fêtes et les dimanches, lorsqu'elle franchissait le parvis de l'église Notre-Dame, les vilains comme les nobles s'arrêtaient à sa vue et la laissaient passer, en admiration devant sa gentillesse.

D'accord avec son père, Marie avait arrêté son choix sur le maître varlet qui accomplissait son apprentissage chez eux, et pour conclure le mariage on n'attendait plus que la fin de la quatrième année d'apprentissage. Une semaine encore et Thomas Robin allait devenir l'époux de Marie. Déjà celle-ci avait fait emplette du pot de terre et des noix que son prétendu devait offrir au maître panetier, et de son côté Thomas avait commandé le voile et le bouquet que devait porter sa fiancée.

Depuis quelque temps, malgré l'approche de cet heureux événement, on remarquait dans la personne de François Terrier une grande altération ; il paraissait inquiet et souffrait, et fuyait toute conversation. Marie avait d'abord cherché à pénétrer la cause du chagrin de son père, mais ce dernier l'avait repoussée, et, tout entière à son amour, et selon le génie de son sexe, la jeune fille passa les soirées à deviser avec son prétendu.

Deux jours avant l'époque fixée pour le mariage, le grand panetier fait une descente dans la boutique de François Terrier, et constate que la fournée qui était en vente n'offrait pas le poids voulu par les ordonnances. Aussitôt le boulanger est arraché de sa boutique, jeté en prison et condamné à la peine des verges et à l'amende honorable.

Affreuse fut la douleur de Marie, grande fut la rumeur dans tout le quartier, et pas une voix ne s'éleva qui plaignit le sort de François Terrier. Vers les huit heures du matin, le malheureux, la tête et les pieds nus, en chemise, avec une torche ardente du poids de deux livres en main, et un collier de pains autour du cou, de ceux qu'on avait saisis, est amené par les agents du Châtelet devant sa boutique. Le peuple se rassemble. Alors le greffier donne lecture de l'arrêt, et, à un signe qu'il fait, le bourreau trappe de verges le condamné. Ce dernier ne profère aucun gémissement ; une larme mouille sa paupière lorsqu'il aperçoit sa fille, pâle, immobile, à quelques pas de sa boutique. Le cortège se dirige vers l'église de Notre-Dame. Au parvis, le coupable s'agenouille et fait amende honorable, criant merci à Dieu, au roi et à la justice, des fautes qu'il a commises.

Le bourreau le frappe de nouveau. La chemise qui couvrait Terrier est bientôt mise en lambeaux, et alors, chose horrible à voir ! au lieu de sang, une humeur purulente s'échappe des blessures du supplicié. François Terrier était atteint de la lèpre. A ce hideux spectacle la foule recule de terreur. Le supplicié chancelle et crie merci, vaincu par la douleur. Personne ne vient à son aide. Soudain sa fille s'élance vers lui, le presse dans ses bras, essuie ses blessures et le soutient pendant tout le chemin qui conduit à la prison.

Chacun d'admirer le dévouement de Marie, mais personne ne songe à la visiter, car qui se souvient des affligés ? Son père mourut dans la nuit des suites de cette violence. Seule, en proie au désespoir, car on venait de marquer la porte de sa boutique avec une croix blanche, selon la coutume mise en usage à l'égard du logis d'un lépreux, tous ses varlets ainsi que son fiancé l'abandonnèrent. Marie tomba malade ; ses couleurs se fanèrent,

ses yeux devinrent rouges et enflammés, sa voix si douce ressembla au grognement d'un chien, sa peau se ridait... Ces symptômes décelaient assez qu'elle avait gagné la lèpre. Et huit jours après la condamnation de son père, alors que Marie, radieuse et parée, devait entrer dans le logis de son amant, la noble fille rendit son âme à Dieu. Son cadavre, qui tombait en pourriture, fut jeté au charnier de Montfaucon, à côté de celui de son père ; ses voisins et ses amis purent le contempler à leur aise pendant quelque temps, car les chiens et les oiseaux de proie n'osèrent pas s'attaquer à ces restes corrompus par d'horribles poisons, et de la fortune et de la beauté de la pauvre Marie il ne resta plus qu'un souvenir terrible, et qui se transmit de génération en génération ; car l'emplacement qu'occupait sa maison, qui fut démolie, reçut le nom de *la Fosse à Marie la lépreuse*.

E. A.
(Gazette des Tribunaux.)

DÉCÈS DES 4 ET 5 JANVIER 1859.

Joseph-Marie Gontelle, femme Dervieux, 27 ans, fabricante d'étoffes, rue Vaubecour, 11. — Louise Collet, fille naturelle de François, 11 ans, couturière, rue des Tables-Claudienne, 16. — Claudine Chataing, veuve Benière, 84 ans, fabricante d'étoffes, rue Thomassin, 16. — Catherine Saquin, veuve Mainiat, 72 ans, blanchisseuse, rue Neyret, 2. — Sergue dite Manuel, veuve Guyonet, 55 ans, sans état, quai Ste-Marie-des-Chalnes, 25. — Jeanne Mathieu, veuve Siaume, 49 ans, blanchisseuse, montée du Garillant, 3. — Rose-Joséphite Cingier, fille de défunt Jean-Antoine, 23 ans, tailleur, chez sa mère, rue Ferrandière, 18. — Fleurie Martinière, fille des défunts, 85 ans, rentière, célibataire, rue Tramassac, 30. — Benoît Rebut, 42 ans, épicière, rue Misère, 9. — Joseph Gaiguac-Boron, 51 ans, logeur, rue Raisin, 19. — Hôpitaux, 15. — Enfants au-dessous de sept ans, 0.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIERZ.

Un géomètre ayant été employé pendant quatre ans au cadastre, connaissant la partie des bois, l'agriculture, les constructions et les réparations, désirerait trouver un emploi pour tout ou partie de ses connaissances ; il serait satisfait de les exercer, autant pour sa satisfaction que pour son intérêt.

S'adresser au bureau du *Patriote*, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. Courcellas commencera de nouveaux cours préparatoires au baccalauréat ès-lettres et ès-sciences les 1^{er} et 15 février. — S'adresser, pour s'inscrire, rue de Sorbonne, 10, à Paris.

On lit dans les journaux de Chalon-sur-Saône :
« L'éclairage au gaz de notre ville, dont nous avons annoncé la réussite complète dans notre dernier numéro, a continué depuis le 2 janvier, à la satisfaction de tous les habitants. Nous devons signaler au public les soins que la société John Brett-mayer et Ce apporte dans la pose de ses tuyaux et appareils, puisque sur une étendue d'environ 5,000 mètres il ne s'est pas manifesté une seule fuite de gaz, ce qui est extrêmement rare dans le début d'une pareille entreprise. »

BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER.

Cinq pour cent	110 3	110 10	110 5	110 10
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	78 90	78 90	78 90	78 90
Rentes de Naples	99 10	99 10	99 10	99 10
Actions de la banque	2660			
Quatre canaux	1252 50			

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 10 janvier 1859. — 1^o TARTUFE, comédie. — 2^o FRA-DIAVOLO, opéra. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(6239) A VENDRE. — Un fonds de café-restaurant, situé sur une place des plus commerçantes de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

(6259) On demande, pour être employé de suite, un sujet intelligent qui sache parfaitement lire et écrire le français. On tient beaucoup à ce qu'il donne de bons renseignements. S'adresser place des Capucins, n^o 1, au 3^e, sur le derrière.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxes blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 3 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. 2025)

COKE DU GAZ.

Le sieur RIGOLET, voulant faire connaître l'agrément et l'économie de ce combustible, prévient les personnes qui en voudront faire l'essai, qu'à compter de ce jour il livrera à 3 fr. 25 c. les 100 kil., ou bien à 1 fr. 15 c. la benne rendue à destination, au lieu de 3 fr. 50 c. qu'il a toujours été payé.

Deux boîtes destinées à recevoir les demandes sont placées, l'une rue des Célestins, au bureau du gaz, et l'autre place des Terreaux, dans l'allée du café Grand.

Pris à l'usine, 3 fr. les 100 kil.
Il ne faut pas confondre ce coke avec ceux de St-Etienne et de Rive-de-Gier. (6261)

BANQUE PHILANTHROPIQUE.
NESTOR URBAIN ET C^o.

Quinze millions

Déjà souscrits garantissent les chances de la mutualité.

LA BANQUE PHILANTHROPIQUE est la première institution qui ait en France réalisé les assurances dotales ; elle a reçu par plus de ONZE MILLE souscripteurs un honorable baptême de confiance. La somme totale des souscriptions s'élève aujourd'hui à QUINZE MILLIONS. Les pères de famille qui n'ont pas encore apprécié les avantages de ses combinaisons, sont donc aujourd'hui certains, en y prenant part, de voir leurs enfants, quels que soient leur âge et leur sexe, concourir avec d'autres assurés dès le jour même de leur souscription ; avantage que n'avaient pas les premiers souscripteurs, notamment ceux pour lesquels les répartitions ont été si productives.

LA BANQUE PHILANTHROPIQUE ne fait espérer à ses souscripteurs que des résultats aussi exacts que peuvent donner les probabilités de la vie humaine étayées sur la mutualité. La loyauté de ses intentions et LA FRANCHISE DE SES CALCULS concourent à recueillir journellement de nombreuses souscriptions dans toutes les villes de France.

1^o CAISSE DE PRÉVISION POUR LE RECRUTEMENT. — 100 f. au comptant produisent 1,840 f., et à terme 830. On peut souscrire pour telle somme que l'on désire, soit à terme, soit au comptant.

2^o CAISSE DOTALE SANS CONDITION DE MARIAGE. — 1,000 f. payés en souscrivant donnent pour résultat, dans 10 ans, 2,500 f., et dans 20 ans, 5,000 f. aux survivants. 1,000 à terme produisent dans cette combinaison 2,000 f.

3^o CAISSE DOTALE AVEC CONDITION DE MARIAGE. — 1,000 fr. à terme donnent pour résultat 8,000 f., et 1,000 f. au comptant produisent de 17 à 18,000 fr.

4^o RENTES ANNUELLES DIFFÉRÉES DE DIX ANS OU VINGT ANS. — 7,000 fr. comptant produisent 1,200 fr. de rentes dix ans après le versement, et 800 fr. par an, versés pendant dix ans, produisent la même rente après le dernier versement. — 4,123 f. comptants produisent 1,200 f. de rente vingt ans après le versement, et 300 f. versés pendant vingt ans produisent 1,200 f. de rente après le dernier versement. — Ces rentes sont payables jusqu'au décès de l'assuré.

5^o RENTES ANNUELLES DIFFÉRÉES DE VINGT ANS. — 4,907 f. 75 c. versés en souscrivant, et sans aliénation ni de capital ni des bénéfices, après la première période de vingt ans, produisent 1,120 f. de rente jusqu'à cent cinq ans.

Aucun établissement particulier ou public ne compte, à BEAUCOUP PRÈS, autant de sociétaires que la BANQUE PHILANTHROPIQUE. Aucun ne peut établir des COMBINAISONS SEMBLABLES SUR D'AUTRES CALCULS sans induire le public en ERREUR, et lui faire espérer plus qu'il ne doit attendre. Ainsi, par exemple, dans l'association dotale sans condition de mariage, 300 fr. versés en souscrivant pour un enfant de naissance ne peuvent produire, s'il est survivant à l'âge de 20 ans, que 1,500 francs. Tandis que d'autres établissements font espérer 3,600 fr. pour la même mise et les mêmes conditions ; une EXAGÉRATION aussi évidente se fait sentir dans des combinaisons analogues à celles de la BANQUE PHILANTHROPIQUE.

S'adresser, pour les renseignements plus détaillés et pour souscrire, à REYNAUD-SABRAN, directeur de la Banque philanthropique pour le département du Rhône, port St-Clair, 19, maison Tholozan.

Les bureaux sont ouverts de midi à quatre heures du soir. (6262)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxes ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)